

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION d'EAU POTABLE
DE PRÉNOUVELLON - MEMBROLLES -TRIPLEVILLE - VERDES - CHARSONVILLE-
OUZOUER LE MARCHE**

Département de Loir-et-Cher

Arrondissement de BLOIS

Siège : Mairie déléguée de PRÉNOUVELLON 3, rue des Ecoles – 41240 BEAUCE LA ROMAINE

**EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
Séance du 4 décembre 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le 4 décembre à dix-sept heures et trente minutes, le Comité Syndical s'est réuni en Mairie de PRÉNOUVELLON, sous la présidence de Monsieur Bernard ESPUGNA, Président du Syndicat.

Date de convocation : 26 novembre 2025

Nombre de membres en exercice : 9

Président de séance : Bernard ESPUGNA

Présents : Bernard ESPUGNA, Philippe POITOU, Jean-Charles GAUCHERON, Bruno VIVIER, Franck POINTEAU, Jérôme SEJOURNE, Christian ROUBALAY

Absent excusé Monsieur Gérard GOUDEAU ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Charles GAUCHERON

Absent excusé Monsieur Jean-Paul BEDIOU ayant donné pouvoir à Monsieur Bernard ESPUGNA

Absente excusée Madame Christine VEUILLE

Présente mais non votante, Madame Sylvaine GENDRAULT

Délibération n°9

Objet : Adhésion CNAS

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil syndical 1 d'adhérer au Comité National d'Action Sociale (CNAS), association loi 1901 à but non lucratif créée le 28 juillet 1967, pour la diversité de leurs prestations afin de répondre aux attentes des agents.

Il est noté que celui-ci s'engage à respecter le Règlement Général sur la Protection des Données.

Ainsi, le CNAS met en place les mesures adaptées pour que les échanges de données personnelles soient effectués de manière sécurisée.

Les membres du Conseil sont donc sollicités pour adhérer, à compter du 1^{er} janvier 2026 au Comité Nationale d'Action Sociale,

Pour autoriser le Président à effectuer toutes démarches administratives et toute signature aux fins d'adhésion au CNAS.

Et inscrire les crédits correspondants au budget.

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTE

D'adhérer au CNAS

Pour extrait conforme au registre
Acte rendu exécutoire après publication
Et dépôt en préfecture le 5 décembre 2025

Délibéré, les jour, mois et an ci-dessus
Le Président,
Bernard ESPUGNA

